

Monsieur Martin Foache
N. 3403. Havre.

HAVRE, le ^{1er. Août 1802.}
13 Thermidor an 10.

Reçu le 27. Br. 10

Monsieur,

J'AI l'honneur de vous prévenir qu'à compter de ce jour, j'associe à mon commerce mon fils *JEAN-NICOLAS LE PREVOST*.

L'expérience qu'il a acquise par un travail assidu, pendant plusieurs années de séjour dans le Nord; la possession de plusieurs langues étrangères; la régularité de ses principes et son goût dominant pour le travail; tout me porte à lui donner cette marque de confiance bien méritée, persuadé, d'ailleurs, que cette réunion de soins ne pourra que concourir au bien-être des intérêts qui nous seront confiés.

Cette association n'apportera aucun changement dans mes livres, en ce qui regarde mes comptes avec mes correspondans: seulement la raison de ma maison changera en celle de *J. SALOMON LE PREVOST ET FILS*, et la signature se fera par chacun de nous, comme vous le verrez par notre circulaire ci-jointe, à laquelle je me réfère.

Il en sera de même au sujet de la liquidation des affaires de mon ancienne société, sous la raison *Lacoudrais, Baudry et Le Prevost*, dont je continue à être chargé.

J'ai l'honneur de vous saluer bien sincèrement,

J. Salomon Le Prevost

